

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 64

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Cattin, Mme Marianne Dubois, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Car nous ne voulons pas d'une troisième chambre composée de personnes non-élues, le présent amendement vise à supprimer cet article.